



HAL
open science

Complément, adverbe et expression de la manière dans les grammaires françaises, 16e-19e siècles.

Bérengère Bouard, Jean-Marie Fournier

► To cite this version:

Bérengère Bouard, Jean-Marie Fournier. Complément, adverbe et expression de la manière dans les grammaires françaises, 16e-19e siècles.. journée d'étude sur " les compléments de manière ", Nanterre, Estelle Moline et Marianne Desmets (MoDyCo)., Jun 2012, Nanterre, France. pp.31-52. hal-01117530

HAL Id: hal-01117530

<https://hal.science/hal-01117530>

Submitted on 17 Feb 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Complément, adverbe et expression de la manière dans les grammaires françaises, 16^e-19^e siècles

Bérengère BOUARD* & Jean-Marie FOURNIER**

*UMR 7118 ATILF, Université de Lorraine

berengere.bouard@univ-nancy2.fr

**UMR 7597 HTL, Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3

fournier.j-m@orange.fr

Introduction

Nous ne ferons pas ici l'histoire du complément de manière, nous aimerions plutôt rassembler quelques faits remarquables au sein d'un corpus de grammaires françaises, dans l'histoire du traitement de la manière en relation avec la notion de complément¹. Si l'on peut discuter du statut de la « naissance » de la notion de complément (Chevalier, 2006) face aux concepts d'« émergence » (Fournier & Puech, 2012) ou d'« invention » (Auroux, 2008), le fait est que la définition du terme par Beauzée dans l'Encyclopédie a un rôle déterminant dans l'histoire de la description de la complémentation. En effet, dès lors, la notion est transmise et peut recevoir une définition accompagnée d'une typologie et d'exemples, donnant ou non une place au complément exprimant la manière. Différentes configurations se présentent selon la délimitation entre les compléments (essentiels / accessoires, indirects / circonstanciels) et selon les critères discriminants choisis par les grammairiens : propriétés sémantiques et / ou morphosyntaxiques. Avant le 18^e siècle, la manière est traitée à travers les parties du discours que sont l'adverbe (préférentiellement) et la préposition, et à l'aide des notions de *détermination* et de *modification*, qui serviront aussi à définir le complément.

1. Le traitement de la manière avant la définition du complément

Avant l'émergence de la notion fonctionnelle de *complément*, c'est dans les chapitres sur l'adverbe que l'on peut trouver une définition de la manière associée à des exemples, mais ceci n'est observable qu'à partir du milieu du 17^e siècle. En menant une recherche dans le *Grand Corpus des Grammaires Françaises, des Remarques et des Traités sur la Langue Française* (Colombat & Fournier, 2011), on se rend compte que la catégorie de la manière n'est pas utilisée par les grammairiens des 16^e et 17^e siècles avant le milieu de ce dernier pour classer les adverbes.

1.1. L'absence de la manière, milieu 16^e - milieu 17^e siècle

Du milieu du 16^e siècle au milieu du 17^e siècle, on assiste à un raffinement des classements de l'adverbe dans les grammaires françaises : les catégories se multiplient, il y a une véritable inflation, mais la catégorie de la manière n'est pas adoptée par les auteurs de grammaires françaises. La manière est en effet absente des « divisions de la signification » de Meigret (1550) et de la liste de Ramus (1572). Maupas (1618) propose une classification sémantique très fine, comportant trente cinq catégories mais la « manière » n'en fait pas partie, enfin Oudin (1640) augmente la liste à quarante sept entrées, sans la manière.

1.2. La manière comme sous-division sémantique des adverbes, milieu 17^e - début 18^e siècle

La notion de *manière* n'apparaît en fait que chez Irson (1662), chez qui on lit que :

Les adverbes marquent :

{LE LIEU: comme, où, là, icy, dedans, dehors, y, &c.

{LE TEMPS, comme aujourd'hui, hier, demain, auant hier, maintenant, &c.

{LA MANIERE DE COMPTER, vne fois, deux fois, trois fois.

¹ Pour le lien entre grammaire et rhétorique voir Le Guern (1998), Chervel (1979).

Les aduerbes seruent le plus souuent à marquer ou

{LA QVANTITÉ, beaucoup, peu, moins, assez.

{LE DOVTE, peut-estre, à tout-hazard.

{LA NEGATION, non, nullement, point.

{L’AFFIRMATION, ouy, assurément.

{L’INTERROGATION, quoy ? pourquoy ? à quoy bon cela ? comment ?

{LA DEMONSTRATION, le voicy, le voila.

{LA MANIERE D’AGIR, sagement, prudemment, vaillamment, fortement. (nous soulignons)

{L’EXORTATION, ça-ça, courage.

{LA COMPARAISON, de même que, comme, tout ainsique.

AVERTISSEMENT.

Outre ces especes d’Aduerbes, il y en peut auoir plusieurs autres, suiuant la force qu’ils ont à représenter les différentes Actions, lesquels ne font pas toujours exprimez par des termes simples, mais par plusieurs : ces derniers n’ayant la propriété que de signifier la façon de l’Action, sont considerez comme si ce n’estoit qu’un seul mot : Exemple on dit faire quelque chose avec vne tres-grande facilité, pour faire facilement quelque chose. (Irron, 1662 : 80)

Chifflet (1659) opte aussi pour un classement sémantique dans lequel apparaissent les adverbess « De Façon ou maniere », les exemples étant :

Sagement, prudemment, follement; & vne infinité d’autres semblables deriuez des adjectifs: à l’aise, aisément, à peine, à regret, à contrecœur, à force, à ma mode, à mon gré, à ma fantaisie, à couuert, à descouuert, à corps perdus, à reculons, à bouchetons, à la renuerse, à droit, à tort, à l’enuy, de sens rabis, tout de bon, à escient, de propos deliberé, de plein gré, tout exprés, à l’etourdie, à l’improuiste, au despourueu, à la legere, à la volée, à la chaude, à la haste, sans y penser, par mesgarde &c. (Chifflet, 1659 : 104)

A la fin du siècle, Vairasse d’Allais (1681) a une position intéressante ; il reprend quelques unes des catégories de la tradition, puis écourte l’inventaire, et signale que les adverbess dérivés des adjectifs (qu’il range sous la notion de *qualité*) sont les plus fréquents et ont un comportement morphologique régulier :

On pourroit faire plusieurs autres distinctions d’adverbess, mais cōme cela seroit moins utile qu’embarrassant, je me retranche à ceux que j’ai déjà expliquez. J’ajouterais seulement ici que les Adverbess de Qualité qui se forment des noms adjectifs, sont les plus nombreux dans notre langue. (Vairasse d’Allais, 1681 : 386)

Suit un chapitre sur les adverbess de qualité dérivés des adjectifs :

La regle generale est d’ajouter la particule, ment, aux noms adjectifs du genre feminin pour en former un Adverbe de Qualité. Par exemple de grande, bonne, joyeuse, Royale, qui sont les feminins de grand, bon, joyeux, Royal, on peut former, grandement, bonnement, joyusement, royellement, & c’est la maniere generale de former ces sortes d’Adverbess, mais cette regle a des exceptions. (*ibid.*)

Le rattachement de l’expression de la manière à certaines unités en particulier, à savoir les adverbess en *-ment*², va s’installer et se développer au 18^e siècle. Regnier-Desmarais (1706 : 536) distingue ainsi les adverbess « de temps, de lieu, ou de situation, d’ordre, ou de rang, de quantité, ou de nombre, de qualité, de maniere, d’affirmation, de negation, de doute & de comparaison et, parmi les adverbess de qualité et de manière, il range les adverbess formés à partir d’adjectifs comme « sagement, justement, prudemment, constamment, fortement, grandement, assurement, infiniment, absolument » (*ibid.* : 538) en affirmant que « cette terminaison en *ment* est celle de presque tous les adverbess qui signifient qualité et maniere, au moins de tous ceux qui ne consistent qu’en un seul mot formé d’un nom adjectif » (*ibid.* : 539). Ceci dit, le grammairien ajoute les syntagmes formés d’une préposition et

² L’emploi des formes « comment » et « comme » pour exprimer la manière est aussi discuté par les Remarqueurs et par les grammairiens (Moline, à par.).

d'un nom comme « à tort, à travers, à regret, à la mode, à la hâte, de biais, par hasard, avec soin, &c. » (*ibid.*).

Par ailleurs, la définition de l'adverbe se construit sur les notions de *détermination* et de *modification* qui vont servir de pont entre la définition de l'adverbe comme partie du discours et la définition du complément comme groupe de mots fonctionnel dépendant.

1.3. Les notions de *détermination* et de *modification* en lien avec l'adverbe

La notion de *modification* pour décrire le comportement sémantico-syntaxique de l'adverbe n'apparaît que furtivement chez Maupas en 1607 dans un emploi manifestement peu technique :

Il n'est besoin d'avertir que l'adjectif doit convenir avec son substantif en genre nombre & cas, car c'est chose commune à toute langue. Seulement, j'ay délibéré de poursuivre autant que ie pourray, ce que nostre langue à de propre.

Il n'est permis de separer l'adjectif loin de son substantif, sans necessité, interposant beaucoup d'autres mots entre-deux, comme on fait souvent en Latin: Ce que non en nostre langue, où rien ne s'y met qui ne serve à les conjoindre, comme le verbe substantif, ou equivalant : ou modifier & expliquer, comme quelque adverbe qui les concerne, ou chose semblable. Exemple. *La vertu est par soy desirable, & les voluptez maistresses dangereusement flateresses, sont sans controverse rejettables.* (Maupas, 1618 : f. 57v).

En revanche, le terme *déterminer* dans le même contexte est davantage inscrit dans le métalangage grammairien (Fournier, à par.). Les deux emplois les plus anciens apparaissent dans la définition du rôle de l'adverbe dans des traductions du Donat en français. Dans le texte le plus ancien du *Grand Corpus des Grammaires Françaises, des Remarques et des Traités sur la Langue Française* (Colombat & Fournier, 2011)³, on lit : l'adverbe est « une partie d'oroison declinabe qui est mise joust le verbe et determine la qualité d'icelui » (f 49v a). On trouve une séquence comparable dans les *Principalia grammaticalia* imprimés à Rouen par Martin Marin en 1498 : « Et semblablement les adverbes dirivéz des noms dessusditz precedent le verbe qu'i determinent, si comme on dit qualiter studes ». (Morin, ca 1498 : 8). Cet emploi est, semble-t-il, lié à une innovation introduite dans les traductions-adaptations du Donat en langue vernaculaire (à tout le moins en français) car il n'y a pas dans l'*Ars grammatica* de Donat (latin) de formule équivalente dans la partie consacrée à l'adverbe et à sa définition. On retrouve ponctuellement cet emploi dans des textes plus tardifs comme par exemple dans la grammaire de Garnier (1598) : « Cæterùm aduerbia quanquã verba determinent in oratione gallica, tamen certum locum non habēt ». (Garnier, 1598 : 91)⁴, ainsi que dans la grammaire de Port-Royal qui établit l'équivalence entre les deux métatermes : les adverbes « se joignent d'ordinaire au Verbe pour en modifier & déterminer l'action, comme *generosè pugnavit*, il a combatu vaillamment; c'est ce qui a fait qu'on les a appellez ADVERBES ». (Arnauld & Lancelot, 1660 : 94). Dès lors, la notion de *modification* sert non seulement à définir l'adverbe (Regnier-Desmarais, 1706 : 535), mais aussi à le nommer au moyen des créations de *modificatif*, puis de *surmodificatif* (Bouard, 2008).

Dans le même temps, la notion de modification sert à décrire la relation de dépendance au verbe. Ainsi, Dangeau distingue, parmi les « idées accessoires », d'une part les « idées déterminatives », d'autre part les « idées modificatives » comme dans « Jacques (sujet) chante (attribut) bien (modificatif) », « Charlotte (sujet) chante (attribut) avec grâce (modificatif) » (Abbé de Dangeau, 1754 : 114). Pour le père Buffier, les « modificatifs » comprennent les adverbes, prépositions et conjonctions comme dans *Dieu agit justement, Dieu agit avec justice, Dieu agit de manière qu'il fait justice* (Buffier, 1709, I : 78). Ils indiquent une circonstance du nom ou du verbe facultative, mais la définition du terme est ambiguë et recouvre aussi les régimes du verbe (Roelandt & Swiggers, 1990). Autrement dit, la notion de modification qui définit l'adverbe sert aussi à l'élaboration du concept de complément.

³ Il s'agit d'une traduction en français du Donat, datée du 14^e siècle.

⁴ « Par ailleurs les adverbes, quoiqu'ils déterminent les verbes, n'ont pas pour autant de place fixe dans la phrase française ».

2. Le traitement de la manière en relation avec l'élaboration de la notion de complément au 18^e siècle

Les premières occurrences du terme de complément apparaissent en lien avec la préposition et le terme y a avant tout un sens positionnel ; il désigne la séquence qui suit la préposition, alors que la catégorie fonctionnelle est décrite à l'aide d'autres étiquettes jusqu'à Beauzée qui choisit le terme « complément » comme substitut du « régime » et nom de la catégorie générique. Ainsi, durant cette période d'élaboration de la notion, on trouve des exemples relatifs à la manière dans les développements sur le « complément de la préposition » ou « complément du rapport » (exprimé par la préposition) ou bien dans la définition de la catégorie désignant le complément exprimant une circonstance (nommé de différentes façons), la manière apparaissant comme une sous-catégorie sémantique. Le complément de manière n'est pas théorisé ou traité spécifiquement, et la terminologie et les classements ne sont pas stables.

2.1. Un exemple du complément de la préposition ou du complément du rapport

Pour Dumarsais, la préposition marque « une espèce de rapport particulier » qui est « ensuite appliqué, et pour ainsi dire individualisé par le nom qui est le complément de la préposition » (Dumarsais, 1729-1756 : 177) comme dans⁵ : « Vous paisez dans nos champs **sans souci, sans allarmes** » (*ibid.* : 465), « **Sans ressentir ses maux**, vous avez ses plaisirs » (*ibid.* : 468), « **Sans songer** qu'eux et nous passerons comme un songe » (*ibid.* : 477)⁶. Chez Girard aussi, le rôle des prépositions est d'exprimer un « rapport déterminatif » et ce qui suit la préposition est appelé « complément du rapport » comme dans : « tendre sans foiblesse », « coquin à pendre », « homme de rien », « parler avec fermeté » (Girard, 1747, II : 181) où les prépositions servent « à affecter ces quatre choses, *tendre, coquin, homme, parler*, c'est à dire à déterminer la manière ou l'étendue qu'on donne à leur acception » (*ibid.* : 182). Ceci est repris par Beauzée qui déclare premièrement que « nulle préposition ne peut entrer dans la structure d'une phrase, sans être actuellement appliquée à un terme antécédent, dont elle détermine le sens général par l'idée accessoire du rapport dont elle est le signe », deuxièmement qu'« une préposition ne peut être employée sans être suivie d'un terme conséquent, qui achève d'individualiser le rapport indiqué d'une manière vague et indéfinie par la préposition » (Beauzée, 1767, II : 518). Ainsi, « le terme conséquent, servant à compléter l'idée totale du rapport individuel que l'on se propose d'énoncer, est appelé, dans le langage grammatical, le *complément* de la préposition. » (*ibid.* : 518). La définition de la préposition par Beauzée connaît une grande longévité, ainsi que l'expression de « complément de la préposition », mais les rapports sémantiques énumérés sont souvent aussi nombreux que les prépositions et la manière n'est pas toujours citée ni illustrée. Parallèlement, la manière est traitée comme une entrée sémantique identifiable du complément accessoire et / ou exprimant une circonstance.

2.2. Une entrée sémantique de la catégorie désignant le complément accessoire ou circonstanciel

2.2.1. Dumarsais : l'adjoint

Chez Dumarsais, c'est le « rapport de détermination »⁷ qui fonde le régime, ainsi les compléments essentiels du verbe sont appelés « déterminants du verbe », comme dans : « le roi a donné un régiment (déterminant du verbe par rapport à la chose) à Monsieur N (déterminant du verbe par rapport à la personne) » (Dumarsais, 1729-1756 : 457-458), et les compléments accessoires ne dépendant pas du rapport de détermination, sont appelés « adjoints ». Ce sont ces derniers qui incluent la manière :

⁵ Nous soulignons.

⁶ On relève aussi « Ne vaudroit-il pas mieux vivre, comme vous faites, / Dans une douce oisiveté ? » : « comme vous faites » est analysé comme une proposition incidente avec « comme » adverbe équivalent de « quomodo, à la manière que vous le faites » (*ibid.* : 474).

⁷ La détermination consiste à : « recourir à plusieurs mots, dont l'un ajoute à la signification de l'autre, ou la restreint ou la modifie » (Dumarsais, 1729-1756 : 359).

On peut, à la vérité, ajouter d'autres circonstances à l'action, comme le *temps*, le *motif*, la *manière*. Les mots qui marquent ces circonstances ne sont que des adjoints, que les mots précédents n'exigent pas nécessairement. Il faut donc bien distinguer les déterminations nécessaires d'avec celles qui n'influent en rien à l'essence de la proposition grammaticale, en sorte que, sans ces adjoints on perdrait à la vérité quelques circonstances de sens ; mais la proposition n'en seroit pas moins telle proposition. (*ibid.* : 458-459)

2.2.2. Girard : le « circonstanciel »

L'abbé Girard distingue sept fonctions : le « subjectif », « l'attributif » (le verbe), « l'objectif », le « terminatif », le « circonstanciel », le « conjonctif », « l'adjonctif ». La complémentation exprimant la manière est décrite sous l'étiquette du « circonstanciel », défini comme « ce qu'on emploie pour exposer la manière, le temps, le lieu et diverses circonstances dont on assaisonne l'attribution » parce que « toutes ces choses y paroissent d'un air de circonstance. » (Girard, 1747, II : 92), comme dans les phrases suivantes : « Monsieur (adjonctif), quoique (conjonctif) le mérite (subjectif) ait (attributif) ordinairement (circonstanciel) un avantage solide (objectif) sur la fortune (terminatif), cependant (conjonctif), chose étrange ! (adjonctif) nous (subjectif) donnons (attributif) toujours (circonstanciel) la préférence (objectif) à celle-ci (terminatif) » (*ibid.*). Les néologismes de Girard sont critiqués par Dumarsais mais sa représentation fonctionnelle de la proposition est reprise au 19^e siècle (Court de Gébelin, Girault-Duvivier, Landais, Montémont, Jullien).

2.2.3. Beauzée : le « modificatif » parmi les « compléments circonstanciels »

Beauzée choisit le terme de « complément » comme nom générique de la catégorie fonctionnelle (Swiggers, 1989) et il propose une typologie⁸ qui utilise le « vers technique » des rhéteurs comme patron de division sémantique. Les compléments sont ainsi différenciés et nommés à partir des entrées suivantes : *quid*, *ubi*, *quibus auxiliis*, *cur*, *quomodo*, *quando*, dénotant : l'objet⁹, le lieu, l'instrument et les moyens, la cause, la manière, la fin, le temps. Et il utilise précisément le terme de « modificatif » pour désigner le « complément circonstanciel » exprimant la manière :

« Quomodo désigne le complément qui exprime une manière particulière d'être, qu'il faut ajouter à l'idée principale du mot complété. On peut donner à ce complément le nom de *modificatif* ; & c'est communément un adverbe simple ou modifié par quelque autre adverbe, ou bien une phrase adverbiale commençant par une préposition : comme *vivre HONNETEMENT*, *vivre CONFORMEMENT AUX LOIS*, *parler TRES-CORRECTEMENT*, *écrire AVEC FACILITE*, *partir SANS AVOIR PRIS AUCUNE PRECAUTION*. » (Beauzée, 1767, II : 63)

C'est la notion de modification qui est ici à nouveau utilisée et l'adverbe en *-ment* et le syntagme prépositionnel qui servent d'exemples. Le complément de manière reçoit donc pour la première fois un traitement spécifique parmi les compléments chez Beauzée, puisque c'est lui qui fournit le premier une typologie multicritère¹⁰. Après lui, on ne retrouve pas nécessairement la catégorie du « complément circonstanciel de manière », car, d'une part, la notion de complément elle-même connaît une réception mitigée (Bouard, à par.), d'autre part, lorsqu'elle est adoptée, les typologies beauzéennes ne sont que partiellement reproduites et les qualificatifs privilégiés concernent la forme et non le sémantisme. Silvestre de Sacy reprend par exemple l'opposition formelle entre complément « médiat » et « immédiat » (1799 : 156), Thurot emprunte les catégories de « complément logique » et de « complément

⁸ Les définitions et typologies du complément varient entre l'*Encyclopédie* (1757) d'une part, et l'*Encyclopédie Méthodique* (1782) et la *Grammaire générale* (1767) d'autre part. Nous citons la *Grammaire générale* (1767).

⁹ Beauzée parle de « complément objectif » pour l'« objet » (« primitif » ou « secondaire ») comme dans « donner un livre au public » (1767, II : 58-59) et de « complément circonstanciel » pour les autres cas.

¹⁰ Nous ne développons pas les autres caractérisations évoquées par Beauzée, qui concernent la forme et la composition du groupe complément (1767, II : 54-57).

grammatical » (Thurot, 1796 : 167-168) et la distinction « direct » ou « indirect », suivant ici Domergue (Thurot, 1796 : 23 ; 37).

2.2.4. Condillac : les « accessoires »

Condillac n'utilise pas la notion de complément mais il développe celle d'« accessoires »¹¹. Les « accessoires » expriment une « modification » de l'« idée principale » (nom ou verbe), ils se réalisent au moyen d'un adjectif, d'une proposition incidente ou d'une préposition et d'un nom, et ils incluent la manière : « Les accessoires dont un verbe peut être susceptible sont l'objet, le terme, les circonstances de temps, celles de lieu, d'action..., le moyen ou la manière, la cause, la fin ou le motif. » (Condillac, 1775a, I : 125). Selon leur mobilité et leur sémantisme, les accessoires de l'attribut sont dépendants du verbe substantif « être » comme dans « il est hardi **avec prudence**, il est économe **sans avarice**, il était **dans ce temps là** aimant l'étude avec passion, cet homme sera **avec votre secours** finissant son affaire », ou du verbe adjectif (forme en *-ant*) comme dans « il était aimant dans ce temps là l'étude **avec passion**, cet homme sera avec votre secours finissant **son affaire** » (*ibid.*). Ils s'opposent aux « accessoires du verbe » qui sont des « idées nécessaires » et qui ne peuvent s'en éloigner comme l'« objet » et « le terme » dans « j'envoie ce livre à votre ami » (Condillac, 1775a, II : 297). En outre, Condillac utilise l'expression d'« idées surajoutées » qui vient se superposer à celles d'« accessoires » et semble propice à accueillir tout type de sémantisme : « (...) j'appelle nécessaires toutes les idées sans lesquelles le sens ne sauroit être terminé ; et j'appelle sur-ajoutées les circonstances, le moyen, la fin, le motif, toutes les idées en un mot, qu'on ajoute à un sens déjà fini. » (Condillac, 1775b : 23).

Domergue (1798 : 29), à sa suite, exploite les caractéristiques de mobilité et d'essentialité des compléments au moyen d'un nouveau couple d'adjectifs (« prochain(s) ou nécessaire(s) » *versus* « éloigné(s) ou accessoire(s) ») qui se combinent aux qualificatifs formels (complément « direct » et « indirect ») (*ibid.* : 18-22). Ainsi, le syntagme prépositionnel « par l'excès de son ambition » est un exemple de « complément éloigné indirect » dans « l'Angleterre, usurpatrice des mers perdra sa puissance, par l'excès de son ambition » (*ibid.*). Mais au début du 19^e siècle, Destutt de Tracy (1803) n'utilise quasiment pas le terme de complément.

Au final, nous pouvons dire que l'élaboration de la notion de complément et d'une typologie associée au cours du 18^e siècle ne s'accompagne pas de la construction d'une catégorie « complément de manière » pérenne. Différentes étapes sont observables :

- i. lorsque le complément est utilisé uniquement en un sens positionnel, la manière est mentionnée par le biais du sémantisme de la préposition rectrice,
- ii. autrement, la manière apparaît comme une circonstance dans la catégorie désignant le complément inessentiel (sous différents termes), parmi une liste d'entrées sémantiques, mais elle ne reçoit pas d'étiquette terminologique spécifique (Dumarsais, Girard),
- iii. lorsque le complément est défini comme groupe fonctionnel avec Beauzée, le complément exprimant la manière est rangé dans les « circonstanciels » et appelé « modificatif »,
- iv. après Beauzée, les typologies se resserrent autour des critères : de la forme avant tout (direct / indirect), de la mobilité et de l'essentialité dans une moindre mesure avec Condillac et Domergue, et les sous-divisions sémantiques sont laissées de côté.

Au 19^e siècle, plusieurs configurations se présentent selon le positionnement par rapport aux prédécesseurs, à la notion de « complément » en général et à celle de « complément circonstanciel » en particulier :

- i. le complément circonstanciel se généralise et avec lui le complément de manière, qui devient une sous-catégorie stable,
- ii. le complément circonstanciel est rejeté et la sous-division concernant la manière aussi ; la typologie se réduit alors au critère formel (complément direct et complément indirect),

¹¹ « Accessoire » ne signifie pas « facultatif » chez Condillac ; pour une étude détaillée voir Dominicy (1982).

- iii. la catégorie complément n'est pas adoptée ou développée et la manière est exclusivement traitée en lien avec les parties du discours que sont l'adverbe et la préposition, notamment dans les grammaires d'usage ou de compilation¹².

Nous développons les deux premiers cas.

3. Le traitement de la manière en relation avec le complément au 19^e siècle

Dans un premier cas de figure, le complément de manière est adopté comme sous-catégorie du complément circonstanciel ou de sa variante le « complément adverbial », les grammairiens se situant clairement dans le prolongement de Girard ou de Beauzée.

3.1. Une sous catégorie du complément circonstanciel ou du complément adverbial

3.1.1. Boniface (1843)

Boniface, élève de Domergue, opte pour la désignation de « complément adverbial », alors que celle de « complément circonstanciel » disponible depuis Girard (1747) n'est pas véritablement installée dans les grammaires qui lui sont contemporaines : selon Chervel le « complément circonstanciel » ne se généralise qu'à partir de la seconde grammaire scolaire, autour des années 1845-1860 (Chervel, 1977 : 171-181 ; 184 et Chervel, 1979 : 161 ; 172-178). Le « complément adverbial » ne complète pas le verbe (à l'inverse des « compléments directs et indirects »), mais le « modifie », à l'aide d'un adverbe ou équivalent pouvant exprimer diverses nuances sémantiques, reconnaissables au moyen de différentes questions :

Dans *il parle sagement, il viendra ce soir, ici pour affaire*, les compléments des verbes *parle, viendra*, les modifient par des idées de manière, de temps, de lieu, de motif ; ces compléments et leurs analogues sont appelés compléments adverbiaux, parce que généralement, ce sont des adverbes ou des expressions équivalentes. Le complément adverbial répond à toute question autre que celle du complément direct et du complément indirect. Les principales questions sont quand ? comment ? où ? d'où ? par où ? pour quel motif ? (Boniface, 1843 : 30-31)

3.1.2. Poitevin (1858)

Poitevin, enseignant auteur d'une grammaire générale et de grammaires scolaires, distingue trois principaux types de compléments du verbe : direct, indirect et circonstanciel¹³ (Poitevin, 1858, I : 8), et parmi les circonstanciels, il mentionne la manière : « Le complément circonstanciel est le terme qui complète le sens du verbe, en le modifiant par une idée accessoire de manière, de temps, de lieu, de cause, de matière, de distance, de prix etc » (*ibid.*, I : 171). Mais il est représenté uniquement « par un mot ou une expression sous la dépendance d'une préposition » comme dans « La comédie est l'art d'enseigner la vertu et les bienséances **en actions et en dialogues** » (Voltaire), « Le vrai secret d'affermir son autorité, c'est de la fortifier **par l'amour** » (*ibid.*, I : 171), « Quelquefois le sage, à l'exemple de l'écrevisse, marche **à reculons**. » (*ibid.*, II : 239). Lorsque le complément se réalise par un adverbe ou une locution adverbiale, comme *toujours, subitement, longtemps*, il est appelé « complément adverbial » (*ibid.*, II : 238).

Dans un second cas de figure, la catégorie de complément circonstanciel ne fait pas partie de la typologie des compléments, et la manière non plus.

3.2. Le rejet du complément circonstanciel et par conséquent du complément de manière

¹² Girault-Duvivier (1842 : 1043-1044), par exemple, reproduit la terminologie de Girard avec le circonstanciel, mais il n'évoque pas le complément de manière. La manière fait partie des neuf divisions sémantiques de l'adverbe (avec la qualité) et cette catégorie recouvre essentiellement les adverbes en *-ment* et certains syntagmes prépositionnels (*ibid.* : 820).

¹³ Pour Chervel, c'est avec Poitevin que le « circonstanciel entre dans la grammaire scolaire » (Chervel, 2008 : 260).

Le complément circonstanciel peut aussi être rejeté avec toutes ses sous-divisions sémantiques au profit d'une discrimination purement formelle (complément direct / indirect) ou centrée sur les unités morphologiques. Nous prenons deux exemples assez différents mais significatifs¹⁴ de la position des auteurs de grammaires générales au milieu du 19^e siècle¹⁵.

3.2.1. Montémont (1845)

Albert de Montémont, qui publie une importante grammaire générale en 1845 mais dont on sait peu de choses, utilise une terminologie atypique des parties du discours et des fonctions. Premièrement, le verbe appelé « connectif » est toujours décomposé au moyen du verbe « être » appelé « connectif d'existence » et du participe ou adjectif appelé « modificatif », et la préposition est renommée « connectif de circonstance ». Deuxièmement, reprenant Beauzée, il distingue parmi les mots, l'espèce « absolue » qui n'a pas de rapport de construction avec les autres mots, de l'espèce « relative » qui est en rapport de construction avec les autres mots (Montémont, 1845 : 115). Troisièmement, cette distinction justifie un classement des phrases selon leur structure : la phrase contient un « modificatif absolu » quand l'adjectif n'a « rapport qu'au seul substantif » en fonction sujet comme dans « le sage est heureux » (*ibid.* : 122), « Les Romains étaient infatigables » (*ibid.* : 123) mais elle contient un « modificatif relatif » quand « il forme lui même un rapport entre son subjectif et un ou plusieurs autres substantifs dans la même phrase » (*ibid.* : 123), c'est-à-dire quand le verbe est en relation avec deux noyaux nominaux (le sujet et le complément) ; si c'est de façon directe le complément est appelé « objectif » comme dans « la vertu fait le bonheur » (*ibid.* : 122), si c'est de façon indirecte le complément est appelé « circonstantif » car le rapport est composé au moyen du « connectif de circonstance » (ou préposition) « l'homme est heureux **par la vertu** » (*ibid.* : 122), « Les Tarquins furent bannis **de Rome** » (*ibid.* : 123), « Alexandre battit les Grecs **à Chéronée** » (*ibid.* : 125-126). Il distingue ainsi huit parties dans la phrase, par analogie terminologique avec les noms des parties du discours : le substantif, l'attributif, le connectif, le subjectif, le modificatif, le connectif variable, l'objectif, le circonstantif (*ibid.* : 126). La catégorie du « circonstantif » regroupe en fait tous les compléments prépositionnels, indépendamment du sens et de l'essentialité, comme dans la phrase suivante à « objectifs multiples » et « circonstantifs multiples » : « Les Romains surpassaient – les Carthaginois et les espagnols – (objectifs) – en patriotisme et en valeur – (circonstantifs) ».

3.2.2. Jullien (1832, 1854)

Bernard Jullien, savant pédagogue auteur de nombreux ouvrages grammaticaux et qui connaît l'histoire de la grammaire, propose un système de catégories fonctionnelles conçues à partir des cas pour les pronoms, ainsi qu'une typologie minimale et formelle des compléments qui exclut le circonstanciel. Il distingue ainsi cinq cas qui correspondent à cinq fonctions des pronoms :

Le subjectif qui indique le sujet de la phrase, l'objectif qui exprime le complément direct d'un verbe transitif, l'attributif qui exprime son complément indirect, l'ablatif qui exprime un rapport d'éloignement, et le complétif qui ne se place qu'après une préposition exprimée ou sous-entendue. (Jullien, 1832 : 29)

Autrement, il distingue deux grandes catégories de compléments : direct et indirect, et rejette la classe des compléments circonstanciels :

Qu'est-ce alors que les compléments circonstanciels ? Comment sont-ils différents des compléments indirects ? Nous n'en savons rien du tout, et pour nous, nous ne disons pas un mot des compléments circonstanciels (...) ces compléments nous semblent avoir été inaugurés par suite des mauvaises théories ou des mauvaises définitions auxquelles on s'attachait c'est-à-dire qu'on a tâché de différencier les régimes d'après le sens qu'on croyait y reconnaître, comme si ces différents sens appartenaient à la grammaire. (Jullien, 1854 : 80-81)

¹⁴ Caillot (1838) et Perron (1848) n'utilisent pas non plus la catégorie de « complément circonstanciel ».

¹⁵ Pour plus de détails sur ce corpus de grammaires générales tardives, voir Bourquin (2005), Bouard (2009).

En fait, il refuse toutes les divisions sémantiques au prétexte qu'elles ne relèvent pas de l'objet de la grammaire, qui s'attache à la construction uniquement : « Cette science s'occupe des mots et de leur construction, et non pas des diverses significations que les mots peuvent avoir. » (*ibid.*). Il traite donc de la même façon les syntagmes prépositionnels suivant le verbe dans « il travaille à son devoir, il travaille de tête, il travaille avec zèle », ce sont des compléments indirects du verbe :

Maintenant l'on nous dit que l'un de ces compléments représente l'objet où tend le travail, l'autre l'instrument par lequel on le fait, le troisième la manière, et ainsi de suite ; que le premier est un complément indirect, que les autres expriment des circonstances de lieu, de temps, de moyen ; ou bien que quelques compléments peuvent être remplacés par des adverbes. Que fait tout cela ? Amusez-vous tant que vous le voudrez à distinguer les sens de ces compléments. Pour nous qui les voyons se construire partout d'une manière analogue, nous ne nous attacherons pas à ces distinctions difficiles, qui n'ont aucun résultat ni pour la construction des phrases, ni pour l'orthographe. (Jullien, 1854 : 81)

La première version de la nomenclature grammaticale officielle de 1910 issue des travaux de Brunot et Maquet prolonge cette position, le critère sémantique n'étant réintroduit qu'en 1911 avec l'« objet » et les « circonstanciels » (Fournier, 2000 ; Wilmet, 2001 ; Lauwers, 2004).

Ces grammaires générales ou théoriques du 19^e siècle ont donc plusieurs rôles. D'un côté, elles accueillent les inventions de Girard et Beauzée avec le complément circonstanciel de manière dès la première moitié du 19^e siècle, d'un autre côté elles proposent des alternatives au complément circonstanciel à l'aide d'une terminologie en partie nouvelle, forgée sur des néologismes anciens ou sur les noms des parties du discours, et qui met davantage à l'honneur le critère formel. Ces observations nous invitent à interroger les modalités de transmission du complément circonstanciel et la datation de son adoption par rapport à la grammaire scolaire, car la catégorie se transmet aussi par l'intermédiaire de grammaires savantes et théoriques (certains grammairiens étant auteurs de grammaires générales et de grammaires scolaires à la fois, investis en outre dans les institutions ou dans une réforme de l'enseignement) et ce dès le début du 19^e siècle¹⁶.

Conclusion

Quel éclairage apporte cette histoire aux études syntaxiques centrées sur la spécificité du complément de manière ? Force est de constater que la catégorie de la manière n'est pas traitée spécifiquement, quelquefois elle ne l'est pas du tout – les grammairiens s'en passent ! Ainsi, faire de l'histoire rétrospective, c'est-à-dire rechercher les traces des travaux récents dans les discours du passé, peut être décevant. En revanche, ce que l'on peut observer, c'est que les notions, les procédures et les outils syntaxiques se sont construits sur le long, voire le très long terme. Ensuite, si l'on s'interroge sur le traitement de la manière par les grammairiens du français dans l'histoire, on se rend compte que les grammairiens du passé parlent de toutes sortes de valeurs sémantiques mais pas de celle-là nécessairement. En fait, en dehors du lieu et du temps (dans l'expression des circonstances), les regroupements sont très arbitraires et les catégories se multiplient. L'intérêt de l'intervention de l'historien est peut-être de montrer que les regroupements modernes sous la catégorie de la « manière » d'un ensemble d'effets et de valeurs, divergent avec les catégorisations des auteurs plus anciens qui segmentent la manière en plusieurs domaines ; sémantique (qualité ou manière), morphologique (adverbe en *-ment*), syntaxique (complément de la préposition, complément circonstanciel, complément adverbial).

Références secondaires

- AUROUX S. (2008), La linguistique française et son histoire, *Actes du CMLF 2008, 1^{er} Congrès Mondial de Linguistique Française*, EDP Sciences (www.linguistiquefrancaise.org), 1043-1050, <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf08337>.
- BOUARD B. (2008), Proposition et complément dans la grammaire française : l'histoire du *modificatif* (1709-1843), Actes du colloque *La structure de la proposition : histoire d'un métalangage*, Crêt

¹⁶ Par exemple, Thiebaut adopte le complément circonstanciel dès 1802, mais Burggraff seulement en 1863 !

- Bérard (Suisse) Université de Lausanne 4-7/10/2006, *Cahiers de l'Institut de Linguistique et des Sciences du Langage (I.L.S.L)* 25, 91-116.
- BOUARD B. (2009), La syntaxe dans la grammaire générale au XIX^e siècle : structure de la proposition et transitivité, *Language and History* 52-1, 3-25.
- BOUARD B. (à par.), Le 'complément' dans les grammaires françaises : réception, transmission, circulation (1767-1863), Actes du colloque *ComplémentationS*, 21-23 octobre 2010, St Jacques de Compostelle.
- BOURQUIN J. (éd.) (2005), *Les prolongements de la grammaire générale en France et dans les pays francophones au XIX^e siècle (1802-1870)*, Actes du colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- CHERVEL A. (1977), *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français. Histoire de la grammaire scolaire*, Paris, Payot.
- CHERVEL A. (1979), Rhétorique et grammaire : petite histoire du circonstanciel, *Langue française* 41, 5-19.
- CHERVEL A. (2008), *Histoire de l'enseignement du français du XVII^e au XX^e siècle*, Paris, Retz.
- CHEVALIER J.-C. (2006 [1968]), *Histoire de la syntaxe : naissance de la notion de complément dans la grammaire française, 1530-1750*, Paris, Champion.
- COLOMBAT B. & FOURNIER J.-M. (éds) (2011), *Grand Corpus des grammaires françaises, des remarques et des traités sur la langue (XIV^e-XVII^e s.)* – Ayres-Bennett W. (dir.) pour le volet *Corpus : des remarques sur la langue française*, Paris, Classiques Garnier Numérique.
- DOMINICY M. (1982), Condillac et les grammaires de dépendance, in *Condillac et les problèmes du langage* (Actes du colloque *Condillac*, Grenoble, 1980), Paris-Genève, Slatkine, 311-343.
- FOURNIER J.-M. (2000), À propos de la syntaxe dans les grammaires scolaires à partir de 1910 : la théorie classique de la proposition et des compléments, *Etudes de linguistique appliquée* 118, 197-210.
- FOURNIER J.-M. & PUECH C. (2012), Les figures du *nouveau* dans le long terme des traditions linguistiques : émergences ?, *L'information grammaticale* 134, 8-16.
- FOURNIER J.-M. (à par.), Un méta-terme dans le réseau terminologique de la complémentation : *déterminer* et ses dérivés aux 16^e et 17^e siècles, Actes du colloque *ComplémentationS*, 21-23 octobre 2010, St Jacques de Compostelle.
- LAUWERS P. (2004), *La description du français entre la tradition grammaticale et la modernité linguistique. Etude historiographique et épistémologique de la grammaire française entre 1907 et 1948*, Louvain, Peeters.
- MOLINE E. (à par.), *Comme et comment* en français contemporain : spécificités et recouvrements, in Gautier A. & Verjans T. (éds), *Comme, comment, combien : concurrences et complémentarité, quelle(s) théorie(s) ?*, Paris, L'Harmattan, coll. *Sémantiques*.
- LE GUERN M. (1998), Les antécédents rhétoriques de la notion de circonstance, in Remi-Giraud S. & Roman A. (éds), *Autour du circonstant*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 53-63.
- ROELANDT J. & SWIGGERS P. (1990), La modification comme relation sémantico-syntaxique chez Claude Buffier, *Travaux de linguistique et de philologie* 28, 64-70.
- SWIGGERS P. (1989), Structure propositionnelle et complémentation dans l'histoire de la grammaire : la théorie de Beauzée (1767), *Lingua e stile* 24, 391-407.
- WILMET M. 2001, La ronde des compléments, in Colombat C. & Savelli S. (éds), *Métalangage et terminologie linguistique*, Actes du colloque international de Grenoble (Université Stendhal-Grenoble III, 14-16 mai 1998), vol. 2, Louvain, Peeters, Orbis / Supplementa 17, 629-641.

Références primaires

- DANGEAU Abbé de (1754 [1694]), *Essais de grammaire*, in *Opuscules sur la langue française par divers académiciens*, édit. scientifique abbé D'Olivet, Paris, B. Brunet.
- ARNAULD A. & LANCELOT C. (1676 [1660]), *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Le Petit.
- BEAUZÉE N. (1767), *Grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Paris, Barbou, 2 vol.

- BONIFACE A. (1843 [1829]), *Grammaire Française Méthodique et Raisonnée*, Paris, Delalain / Levrault.
- BRUNOT F. & MAQUET C. (1909), « Simplification et unification des nomenclatures grammaticales », rapport présenté au Conseil supérieur de l'instruction publique, in *Revue Universitaire*, 15 avril 1909.
- BUFFIER le Père C. (1709), *Grammaire française sur un plan nouveau*, Paris, N. le Clerc.
- BURGGRAFF P. (1863), *Principes de grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments du langage*, Liège, Dessain.
- CAILLOT N. (1838), *Grammaire générale et philosophique et critique de la langue française pour être apprise sans maître*, Paris, Thomassin et Cie.
- CHIFFLET L. (1659), *Essay d'une parfaite grammaire de la langue française*, Paris, P. Mauger ; reproduction Genève, Slatkine reprints, 1973.
- CONDILLAC E. B. Abbé de (1775), *Grammaire* (tome 1 du *Cours d'Etudes pour l'instruction du prince de Parme*), *Art de raisonner* (tome 2), Parme, Imprimerie royale.
- COURT DE GEBELIN A. (1774), *Monde primitif, analysé et comparé avec le monde moderne, considéré dans l'histoire naturelle de la parole, ou Grammaire universelle et comparative*, Paris, l'Auteur.
- DESTUTT Comte de Tracy A. L. C. (1970 [1801-1803]), *Eléments d'idéologie*, t. 1, *Idéologie proprement dite*, t. 2, *Grammaire*, Paris, Vrin.
- DOMERGUE F. U. (1798-1799), *Grammaire générale analytique*, Paris, impr. de C. Houel.
- DUMARSAIS C. C. (1729-1756), *Les véritables principes de la grammaire et autres textes*, édité par Françoise Douay-Soublin, 1987, Paris, Fayard.
- GARNIER J. (1558), *Institutio gallicae linguae in usum iuuentutis Germanicae*, Genève, Crespin.
- GIRARD Abbé G. (1747), *Les vrais principes de la langue française ou la parole réduite en méthode, conformément aux lois de l'usage*, Paris, Le Breton, 2 volumes.
- GIRAULT-DUVIVIER C. P. (1842), *Grammaire des grammaires ou analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française, Ouvrage mis par l'université au nombre des livres à donner en prix dans les collèges*, dixième édition, tome second, Paris, A. Cotelle.
- IRSON C. (1662) *Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue française*, Paris P. Baudouin ; reproduction Genève, Slatkine reprints, 1973.
- JULLIEN B. (1832), *Grammaire générale abrégé de grammaire française*, Dieppe, Madame Veuve.
- JULLIEN B. (1852-54), *Explication des principales difficultés de l'enseignement de la grammaire (in Cours raisonné), dans le Traité de Grammaire*, Paris, Hachette.
- LANDAIS N. (1839 [1835]), *Grammaire générale des grammaires françaises*, Paris, Didier, 2^{ème} éd.
- MAUPAS C. (1618 [1607]), *Grammaire et syntaxe française*, Orléans, Boinard & Nyon.
- MEIGRET L. (1980 [1550]), *Le traité de la grammaire française*, Tübingen, Narr (Gunter) Müller et Bass.
- MONTEMONT A. E. (1845), *Grammaire générale ou philosophie des langues présentant l'analyse de l'art de parler, considérée dans l'esprit et dans le discours, au moyen des usages comparés des langues hébraïques, grecque, latine, allemande, anglaise, italienne, espagnole, française et autres*, Paris, Moquet, 2 tomes.
- MORIN M. (ca 1498), *Principalia grammaticalia*, Rouen, Martin Morin.
- LOUDIN A. (1640 [1632]) *Grammaire française rapportée au langage du temps*, Paris, A. de Sommaville.
- PERRON F. (1848), *Nouveaux principes de grammaire française rédigés d'après les éléments de grammaire générale du même auteur à l'usage des collèges, des institutions et des écoles primaires*, Paris, Didot, Chamerot, Lecoffre ; Besançon, Outhenin Chalandre fils.
- POITEVIN P. (1858), *Grammaire générale et historique de la langue française*, Paris, magasin pittoresque, 2 tomes.
- RAMUS P. (1572), *Grammaire*, Paris, Wechel (André), 229 p.
- REGNIER-DESMARAIS F. S. (1973 [1706]), *Traité de la grammaire française*, Slatkine Reprints Genève.
- SILVESTRE DE SACY A.-I. (1799), *Principes de grammaire générale mis à la portée des enfants et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues*, Paris, Fuchs.

- THIEBAULT D. (1802), *Grammaire philosophique ou la métaphysique, la logique et la grammaire, réunies en un seul corps de doctrine*, Paris, 2 tomes, Impression en fac simulé, introduction par D. Droixhe, Friedrich Frommann Verlag Günter Holzboog KG, Stuttgart-Bad Cannstatt, 1977.
- THUROT F. (1972 [1796]), *Hermès ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle* de J. Harris, traduction et remarques par François T., édition, introduction et notes par A. Joly, Genève-Paris, Droz.
- VAIRASSE D'ALLAIS D. (1681), *Grammaire méthodique contenant en abrégé les principes de cet art et les règles les plus nécessaires à la langue française*, Paris, Chez l'auteur.